

Monsieur le Préfet

Préfecture de la Nièvre
Service de l'Environnement et des ICPE
40 rue de la Préfecture
58 000 NEVERS

A Cosne-Cours-sur-Loire, le 17 août 2016.

Objet : Attestation de non prise en charge de VHU équipés GPL

Monsieur le Préfet,

Je soussigné M. Mathieu GAUTHIER, agissant en tant que Responsable d'exploitation de l'entreprise RECYCLAGE DU VAL DE LOIRE (RVDL), certifie que nous n'accepterons pas pour dépollution et destruction les VHU équipés au GPL, sauf si ces opérations ont été au préalable réalisées par une société tierce spécialisée.

Pour faire valoir ce que de droit.

M. Mathieu GAUTHIER
Responsable d'exploitation - RVDL

R.V.D.L
ZI du Champ Latin
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Tél : 03.86.27.10.21
Fax : 03.86.22.38.03
Email : mgauthier_rvdl@yahoo.fr